



<b>Vétérans (1/2/3/4/5)</b> : Nés avant le 01/01/1982, 1972, 1962, 1952, 1942	<b>Minimes (2/1)</b> : Nés en 2009 et 2010
<b>Séniors</b> : Du 01/01/1982 au 31/12/2003	<b>Benjamins (2/1)</b> : Nés en 2011 et 2012
<b>Juniors (3/2/1)</b> : Nés en 2004, 2005 et 2006	<b>Poussins</b> : Nés en 2013 et après
<b>Cadets (2/1)</b> : Nés en 2007 et 2008	

### Cotisations Licences :

Pour les adhésions jusqu'à fin décembre 2021 : la cotisation est intégrale (tarifs ci-dessous).  
Pour celles de janvier à juin 2022 : montant de la part FFTT + prorata temporis de la part du club.  
Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Championnat par équipes
  - Vétérans, Seniors : **85,00 €**
  - Poussins à Juniors : **65,00 €**
- Loisirs
  - Toutes catégories d'âge : **55,00 €**

### Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.
- Délai de paiement : indiquer la date d'encaissement au dos du chèque.
- Paiement en plusieurs fois (renouvellement de licence) : joindre **l'ensemble des chèques** en précisant les dates d'encaissement au dos des chèques (date limite du dernier chèque le 15/12/2021).
- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

### Dossier d'inscription : document(s) à joindre

#### ◆ Première demande de licence :

- ◆ **Pour toute inscription** (compétition ou loisirs) :
  - **Majeurs** :
    - **certificat médical obligatoire**: mention : n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
  - **Mineurs** :
    - **certificat médical ou attestation 21-10-2** (auto-questionnaire de santé mineurs)
    - autorisation parentale dûment complétée et signée.
  - **Bordereau de demande de licence**
    - compétition : cochez Traditionnelle
    - loisirs : cochez Promotionnelle
  - **Règlement de la cotisation**
  - **Copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport,...) ou livret de famille**

#### ◆ Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Selon la réponse au questionnaire de santé (21-10-1 ou 21-10-2) : Certificat médical (voir ci-dessus) ou attestation 21-10-1 ou 21-10-2